



Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

124/2018

ID : 066-246600449-20181031-124_18AUDE_INON-DE

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **27**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **24/10/2018**

**OBJET : SOLIDARITE AUX COMMUNES
AUDOISES 2018 INONDATIONS**

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 31 OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques)- TOURNE (Llauro)- MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – FERRER (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY(Banyuls dels Aspres) à F.CHARPENTIER
CRUCQ Nadine (Fourques) à J.L.PUJOL
S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Excusé(e)s :

L.FERRER (Thuir)

Absents:

C.VILA (Oms)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille)
R.OLIVE, P.MAURY (Thuir)
B.COUSSOLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

SOLIDARITE AUX COMMUNES AUDOISES 2018 :

Le Président **RAPPELLE** les évènements tragiques des inondations dévastatrices et imprévisibles subies par le département de l'AUDE le 15 Octobre 2018.

Et **EXPRIME** son entière solidarité aux maires et aux communes cruellement frappés par ces évènements.

Ne pouvant rester indifférent aux pertes humaines, et aux dégâts matériels colossaux subis par près de 70 communes, le Bureau Communautaire réuni le 25 Octobre dernier, a décidé d'attribuer une aide financière, plutôt qu'un soutien matériel, de sorte que le bénéficiaire restant à définir pourra répartir le montant auprès des victimes.

Le Président **PROPOSE** de soutenir les actions menées par le Conseil Départemental sur le territoire ainsi touché, considérant qu'il est plus à même de définir les priorités d'intervention au regard des dommages subis.

Il **PROPOSE**, sur avis du Bureau Communautaire, que soit attribué le montant de 10 000€.

Il ouvre la discussion, au terme de laquelle,

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE d'allouer une subvention de 10 000 € à verser au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE l'AUDE.

DIT qu'une ligne budgétaire est inscrite sur le budget primitif 2018 au 65733.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE

